



5, rue Gustave Eiffel  
F-94510 La Queue en Brie  
Tel : +33 (0)1 45 93 14 14  
Fax : +33 (0)1 45 93 13 50  
Email : [info@antelec.fr](mailto:info@antelec.fr)  
Site : [www.antelec.fr](http://www.antelec.fr)

9 septembre 2005

## **Application de la directive RoHS Produits Sans Plomb**

Selon les directives européennes 2002/95/EC\* relatives à l'élimination des substances dangereuses et en particulier dans les équipements électriques et électroniques, les composants contenant du plomb doivent être remplacés par des solutions sans-plomb avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Antelec est déjà en conformité avec ces directives sur de nombreux produits de son catalogue. Antelec sera en conformité avec les directives sur la totalité de son catalogue au 1<sup>er</sup> avril 2006, c'est-à-dire en anticipation à la date limite fixée par la directive.

Antelec a fait le choix d'un revêtement étain pur pour la plupart de ses produits. En effet, celui-ci offre les meilleurs résultats en terme de brasabilité tout en limitant les risques de « whiskers »\*\*. Ce revêtement est compatible avec la plupart des alliages du marché, la compatibilité « arrière » étant assurée.

Antelec a fait d'autre part le choix du changement de matériau de ses isolants plastiques pour une grande partie de son catalogue, ceci afin d'assurer la tenue en température de ses connecteurs quelque soient les procédés de brasure. En effet, certains procédés, en particulier la refusion, et certains alliages, imposeront à l'utilisateur de travailler à des résistances de température plus élevées qu'avec les procédés traditionnels. Antelec utilisera pour ses produits des isolants en PCT, NY6T, NY9T et LCP. Ces informations figureront sur les spécifications des produits.

*\*Directives 2002/96/EC, appelées encore directives RoHS pour « Restriction of Hazardous Substances »*

*\*\* Les whiskers sont des excroissances parasite d'étain, qui se forment spontanément sur la surface de l'étain pur et qui peuvent provoquer des courts-circuits entre les contacts.*

L'introduction de ces revêtements et de ces isolants résistants aux hautes températures entraîneront une augmentation significative des coûts. L'impact sur les prix de vente sera de l'ordre de 7 à 12% selon les produits.

Les produits compatibles aux directives RoHS seront introduits graduellement. Ils ne feront pas l'objet d'un changement de référence ; cependant les produits compatibles aux directives RoHS seront identifiables de la façon suivante :

- Sur les documents commerciaux : Devis, Accusé de réception, Bon de livraison, une lettre « R » pour RoHS apparaîtra dans un champ « Qualité » situé près du champ de la référence et sur la même ligne. Cette lettre « R » confirmera qu'Antelec livrera ou a livré cette référence en conformité avec les directives RoHS.

- A la livraison, les unités d'emballage (sacs, plateaux, tubes, bobines, etc) porteront l'étiquette verte RoHS ci-dessous qui permettra l'identification des produits et qui confirmera le respect des directives RoHS par notre société et notre garantie.



Pour toute question ou information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la nos services Qualité.

Antelec  
Direction de la Qualité  
5, rue Gustave Eiffel  
F-94510 La Queue en Brie  
Tel +33 (0)1 45 93 14 14  
Fax +33 (0)1 45 93 13 50  
Email : [info@antelec.fr](mailto:info@antelec.fr)